

00000 - Administration générale

**Proposition d'un projet de signature du
Contrat d'Objectifs Territorial (COT) des
métiers du sanitaire et du social 2018/2020**

Rapport n° CP/2018/093

Service gestionnaire :

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de Contrat d'Objectifs Territorial (COT) des métiers du sanitaire et du social de la Région pour la période de 2018/2020.

Véritable outil d'analyse, de concertation entre le milieu professionnel, les Collectivités et les autorités académiques, le projet de COT vise à garantir une cohérence d'actions et de moyens pour répondre aux besoins croissants en matière d'emploi et de formation des secteurs sanitaire, médico-social et social. Il est proposé d'approuver ce projet de contrat d'objectifs territorial, à conclure pour une durée de 3 ans.

I. Les enjeux du contrat d'objectif territorial des métiers du sanitaire et du social

Éléments de contexte

En 2012, les professions sanitaires et sociales, en pleine croissance, représentent 12,5 % de l'ensemble des emplois régionaux. Entre 2007 et 2012, le nombre d'emplois dans ce domaine a augmenté de 10,2 % alors que l'emploi régional a diminué de 1,7 %. Près de 3 professionnels sur 10 ont plus de 50 ans.

Les études démontrent qu'il serait nécessaire de créer 56 000 postes à l'horizon 2020 dans la région afin de faire face aux besoins en matière de soins et d'accompagnement de la dépendance dus au vieillissement de la population ainsi qu'aux besoins en matière d'accompagnement des publics en situation de précarité. L'objectif est de faire face à cette situation sur le plan de l'emploi, des compétences et, par ricochet sur le plan des formations en adaptant les quotas d'étudiants en fonction des besoins.

Cadre réglementaire et objectifs du COT

Lors de la deuxième vague de décentralisation définie par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'Etat a transféré aux Régions de nouvelles compétences dans le domaine de la formation sanitaire et sociale et prévoit l'adoption de schémas régionaux spécifiques, qui facilitent notamment le pilotage de l'offre de formation.

Depuis 2005, la Région Alsace finance ces formations en versant directement des subventions aux instituts de formation.

Les premiers schémas régionaux des formations sanitaires et sociales en Alsace, en Champagne-Ardenne et en Lorraine ont été élaborés et votés à partir de 2007.

La loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009, qui vise à rénover le système de formation professionnelle, a institué

le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles) qui vaut également schéma régional des formations sanitaires et sociales.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale confie aux Régions le soin d'élaborer le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles).

Il revient donc à la Région d'élaborer un nouveau CPRDFOP sur l'ensemble de son territoire, dans lequel sera intégré le schéma des formations sanitaires et sociales.

Les contractualisations menées au niveau régional pour le sanitaire et social (CPRDFOP, COT et schéma) s'articulent de la manière suivante :

- **le schéma des formations sanitaires et sociales présente la stratégie du secteur (durée de 5 ans) :** les enjeux et les objectifs au niveau régional. Il est investi de la même manière que le CPRDFOP, avec un focus particulier sur les formations sanitaires et sociales : même périodicité, même architecture (priorités/défis).
- **le Contrat d'Objectifs Territorial relatif au sanitaire et au social constitue le versant opérationnel (durée de 3 ans) :** il s'agit d'un plan d'actions pluriannuel commun et partagé par les signataires qui pourraient être : l'Etat, la Région Grand Est, les Académies de Reims, Nancy-Metz et Strasbourg, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Grand Est, l'ONISEP, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et les Départements de la Région.

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux constituent aujourd'hui l'un des outils majeurs de concertation entre les pouvoirs publics et les milieux professionnels sur les questions relatives à l'emploi, à la formation professionnelle et plus largement au développement des ressources humaines.

II. La déclinaison du contrat d'objectifs territorial pour la période 2018/2020

Trois propositions de priorités et de défis sont présentées :

- **observer pour décider :** il s'agit de construire un observatoire partagé, de coordonner les études et de réaliser une prospective quantitative et qualitative ;
- **réaliser la promotion des métiers :** il s'agit d'améliorer la connaissance et l'attractivité des métiers (améliorer la communication, l'information sur les métiers, innover dans des outils de présentation des métiers) ;
- **former et insérer :** il s'agit d'adapter l'offre de formation aux besoins des territoires et aux enjeux de secteur, de favoriser les parcours de formation et promouvoir la formation professionnelle tout au long de la vie, d'accompagner les évolutions de formations et de soutenir l'offre de formation de qualité.

III. Les points de consolidation proposés pour le Département du Bas-Rhin

Il est proposé que la Commission Permanente approuve le contrat d'objectifs et fasse part à la Région de quelques points d'attention.

L'analyse du contexte socio-économique et le repérage des besoins en matière d'emploi et de formation constituent un élément fondamental de la démarche.

La Région, composée de 31 zones d'emploi, est caractérisée par de forts contrastes sur les plans démographiques, économiques et sociaux et offre ainsi des besoins et des réalités diversifiés.

En cela, une étude plus approfondie menée par l'OREF à l'échelle des territoires départementaux est nécessaire afin de mettre en valeur les atouts, les défis des territoires.

Le métier d'assistant de service social souffre d'une crise de vocation alors que le secteur est porteur d'emplois. Les employeurs se heurtent à des difficultés de recrutement. Des actions en matière de promotion et d'attractivité du métier devront ainsi être conduites. Le Département y prendra pleinement part.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de contrat d'objectifs territorial à conclure entre le Département, l'Etat, la Région Grand Est, les Académies de Reims, Nancy-Metz et Strasbourg, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Grand Est, l'ONISEP, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et les autres Départements de la Région ;

- émet les propositions de consolidation suivantes :

. les études de l'Observatoire Régional Emploi-Formation (OREF) seraient à décliner à l'échelle départementale,

. des actions de promotion et d'attractivité du métier d'assistant socio-éducatif seraient à conduire ;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer le contrat d'objectifs territorial entre le Département, l'Etat, la Région Grand Est, les Académies de Reims, Nancy-Metz et Strasbourg, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Grand Est, l'ONISEP, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et les autres Départements de la Région.

Strasbourg, le 29/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY